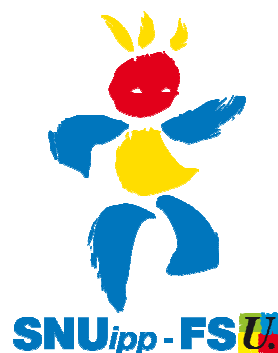


PETITION MUTATIONS POUR UN MOUVEMENT TRANSPARENT et DURABLE



Les CAPD et CAPA ne seront plus réunies sur les opérations mouvement (Loi Fonction Publique 2019). L'administration a décidé de ne plus permettre aux délégués syndicaux élus d'exercer pleinement leurs missions sur un des sujets auxquels les personnels sont le plus attachés : les affectations (En 2021, ce sera également sur l'avancement et les promotions Hors Classe et classe exceptionnelle).

Nous estimons être « empêchés » dans nos missions.

Les représentants des personnels ne seront plus consultés sur les règles de mutation, et ne seront donc plus destinataires des documents permettant d'avoir un regard sur la transparence des opérations.

Sans contrôle des délégués du personnel, sans contrepoids syndical des affectations aux mouvements des enseignants 1^{er} et 2nd degré, CPE, PsyEN, agents administratifs, personnels de santé ou sociaux, techniciens de labo, l'arbitraire et l'opacité seront de mise.

Les postes à profil attribués hors barème se multiplient. La défiance des personnels est forte alors que la confiance envers l'administration de tutelle est nécessaire.

Les affectations se feront hors de toute règle et de tout contrôle.

Il est essentiel de revenir aux dispositions habituelles :

- Pour permettre de défendre correctement les personnels.
- Pour que l'institution soit nourrie de nos retours constructifs, dans l'intérêt de tous.

Signez et faites signer la pétition !

(voir au verso)

NON AUX MUTATIONS INJUSTES ET OPAQUES POUR UN MOUVEMENT TRANSPARENT et DURABLE

En signant cette pétition, je m'oppose à un mouvement opaque, arbitraire et injuste.

Je demande le retour à un contrôle des opérations de mutations par nos représentants du personnel. Je demande donc que l'administration fournisse aux délégués des personnels, les documents habituels, nécessaires au suivi individuel et collectif.

NOM	PRENOM	PROFESSION	LIEU D'EXERCICE	SIGNATURE

Merci de retourner cette pétition à :

SE-UNSA 02 – 16 rue de la comédie – 02100 SAINT-QUENTIN (ou scan à 02@se-unsas.org) ou

SNUDI-FO 02 – 11bis, Rue de Fère – 02400 CHÂTEAU-THIERRY (ou scan à snu02@orange.fr) ou

SNUIPP- FSU 02 – 4, rue Pierre Proudhon – 02700 Tergnier (snu02@snuipp.fr)